

De la notion d'adverbe à celle d'adverbial

Quelques réflexions sur la fonction du marqueur *par exemple* dans la proposition et dans le discours

HOUDA LANDOLSI¹
houda.landolsi@moderna.uu.se

1. Introduction

L'adverbe en français, nous le savons bien, est une catégorie grammaticale fort hétérogène, « où l'on range traditionnellement les termes invariables qui ne sont ni des prépositions, ni des conjonctions, ni des interjections » (Riegel, Pellat & Rioul, 1994 [2009] : 646). La famille des adverbes se divise traditionnellement en deux sous-catégories :

- Les adverbes qui se comportent dans le cadre phrastique (ou interprédicatif) tantôt comme l' 'ajout' à [un constituant de la phrase] (Jean comprend *vite*) [...], tantôt comme un élément périphérique de la phrase, de nature circonstancielle (*Franchement*, votre argent nous intéresse).
- Les adverbes qui se comportent comme un connecteur assurant toutes sortes d'enchaînements d'une phrase dans son environnement textuel (*ensuite, enfin, finalement*). (Riegel *et al.*, 1994 [2009] : 647)

Les adverbes, et notamment ceux qui se terminent morphologiquement en *-ment*, jouissent d'une mobilité particulièrement féconde leur permettant de paraître à toutes césures majeures de la proposition. La mobilité de ces adverbes se manifeste dans les exemples numérotés de (1) à (5) :

- (1) Paul **travaille** *sérieusement*.
- (2) Paul travaille *manifestement* **le soir**.
- (3) **Paul a** *heureusement* **obtenu une bourse**.
- (4) *Heureusement*, **Paul a obtenu une bourse**.
- (5) **Paul a obtenu une bourse**, *heureusement*.

Dans les deux premiers exemples, l'adverbe n'affecte qu'un noyau bien particulier. Ce noyau peut être un constituant principal (1) ou un constituant secondaire de la proposition (2). Dans de tels emplois, *sérieusement* et *manifestement* sont traditionnellement appelés des adverbes de prédicat.

Dans certains cas (comme dans (3), (4) et (5)), l'adverbe affecte plusieurs constituants, voire la proposition entière. *Heureusement* joue dans ces énoncés le rôle de ce qu'on appelle un adverbe de phrase.

Cette brève description sur la position et la portée des adverbes suscite et fait ressurgir plusieurs questions concernant particulièrement l'identification et la catégorisation de ces adverbes. Plusieurs travaux, dont les plus significatifs seront exposés ultérieurement, se sont en effet intéressés à la nature, à la fonction et aux caractéristiques syntaxico-sémantiques de ces lexèmes et locutions invariables qui forment ensemble la sous-catégorie d'adverbes. Il est toutefois à remarquer que les critères et les tests utilisés dans la catégorisation et l'identification même des adverbes sont divergents et cette divergence s'explique notamment par le caractère composite de la classe des adverbes. Une autre source de confusion est à ne pas négliger : l'adverbe désigne à la fois une catégorie grammaticale et une fonction. Or, nous savons que

¹ Docteur en Littérature et Civilisation françaises (université Paris 3 - Sorbonne Nouvelle, 2012) et doctorante en linguistique française à l'université d'Uppsala (Suède). Ses recherches portent actuellement sur les marqueurs argumentatifs et les connecteurs et essentiellement sur les marqueurs d'exemplification, leurs caractéristiques sémantico-pragmatiques et les valeurs argumentatives que la relation d'exemplification véhicule.

plusieurs syntagmes jouent le rôle d'un adverbe (et en particulier d'un adverbe en *-ment*). Ainsi, dans l'énoncé :

(6) Elle m'interroge, *d'un ton accusateur*, sur l'identité de la victime.

le syntagme *d'un ton accusateur* joue le même rôle que l'adverbe *innocemment* dans

(7) Elle m'interroge, *innocemment*, sur l'identité de la victime.

Nous savons également que certains adjectifs français n'ont pas donné naissance à des adverbes en *-ment* et que dans ces cas spécifiques, le recours à une locution adverbiale – formée à l'aide des lexèmes *manière, façon, air, ton* – est indispensable.

Le linguiste danois Henning Nølke intègre, dans ses analyses sur les adverbes (1983, 1990a, 1990b, 2001), la notion d'adverbial qui, contrairement à celle d'adverbe, renvoie non pas à une catégorie, mais à une fonction. Ainsi, un adverbe peut-il avoir plusieurs fonctions et une même fonction peut être remplie par différents lexèmes de nature grammaticale diverse.

Cette distinction permettra de résoudre quelques problèmes (liés surtout aux fonctions des adverbiaux) souvent relégués au deuxième rang et sciemment ou insciemment ignorés par les théories antérieures.

Pour rendre moins abstraites nos analyses, nous nous intéresserons, exclusivement, à l'adverbial *par exemple* qui, bien qu'il soit polyfonctionnel et fort présent dans différents genres du discours, a été quasi absent dans les études linguistiques.

Notre intérêt portera, d'abord, sur les constructions dans lesquelles *par exemple* est intégré. Dans la sous-section 4 de cette étude, nous procéderons à une description du fonctionnement de ce marqueur dans l'objectif d'identifier ses caractéristiques formelles et sémantiques.

La sous-section 5 portera sur les différents emplois de *par exemple* en tant qu'adverbial contextuel. Nous décrirons le comportement syntaxique et fonctionnel de ce marqueur afin de mieux comprendre le genre de contribution sémantique qu'il peut véhiculer.

2. Cadre théorique : La linguistique modulaire et la description sémantico-pragmatique des adverbiaux

Notre étude s'inscrit dans la lignée des travaux inspirés de la Théorie de l'Argumentation proposée par Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe. Dans l'objectif de montrer que la langue est intrinsèquement argumentative, Ducrot, Anscombe et certains chercheurs qui ont adopté leur Théorie, se sont particulièrement intéressés aux marqueurs et connecteurs : c'est principalement grâce à ces particules que l'argumentation (au sens que donne Ducrot au terme) s'explique.

La théorie ducrotienne a été élaborée dans différentes perspectives. Elle devient modulaire avec Henning Nølke ; un nom qui se répétera fréquemment dans les pages qui suivent. Ayant considérablement été consacrés aux adverbiaux, les travaux de Nølke (1983, 1990a, 1990b, 2001) ont constitué une pierre d'angle pour l'intérêt, depuis grandissant, pour les adverbiaux, connecteurs et marqueurs.

Nølke (1994, 1999) définit la théorie modulaire comme « une approche qui a recours à un modèle théorique contenant un certain nombre de sous-systèmes autonomes appelés modules, où chaque module est chargé de traitement d'une problématique restreinte » (1994 :11). Chaque module est donc conçu comme une mini-théorie comportant un système de règles avec un domaine d'application bien spécifié. Les modules sont ensuite reliés les uns aux autres grâce à un système de règles globales que Nølke appelle les « métarègles du système ».

Véhiculant l'idée qu'il existe une certaine interaction entre les aspects structurel, sémantico-référentiel, pragmatique et compositionnel d'un phénomène linguistique, l'approche modulaire s'avère particulièrement fructueuse pour la révélation des traits caractéristiques des adverbiaux. Nous aurons recours au modèle modulaire élaboré par Nølke (1994, 1999) principalement pour expliquer l'emplacement du marqueur d'exemplification *par exemple* et

pour révéler la nature des relations systématiques et explicites entre les modules. D'ailleurs, Nølke lui-même précise que ce modèle modulaire a été élaboré surtout pour résoudre quelques questions que soulève la classification traditionnelle des adverbes.

3. Corpus d'étude

Notre travail d'analyse a été réalisé à partir d'un corpus composé de trois volets distincts, appartenant à différents genres de discours. Ainsi, avons-nous travaillé sur le sous-corpus *C-ParlEur* (*Corpus de discours du Parlement Européen*) constitué par Norén (2010) et composé de 920 comptes rendus des débats français tenus en séance plénière du Parlement européen entre avril 2006 et mars 2008. Le nombre total des mots est 460 000. Nous nous sommes également servi du sous-corpus *C-ParaFraSe-HumSam*, constitué de vingt-trois livres de littérature spécialisée et composé par Svensson (2010). Les ouvrages appartiennent à différents domaines des sciences humaines et sociales. Le nombre total de mots est 1 956 974. Nous avons aussi eu recours à un sous-corpus composé de vingt œuvres littéraires rédigées originellement en français et publiées durant une période qui s'étend sur vingt ans (de 1990 jusqu'à 2010). Les œuvres choisies sont tirées de Frantext et toutes catégorisées comme des romans. Le nombre total de mots dans ce corpus que nous avons nommé *Romans 20/20* est 1 835 893.

Les occurrences de *par exemple* dans les deux premiers sous-corpus ont été relevées à l'aide du logiciel WordSmith Tools.

4. *Par exemple* : un adverbial de phrase ?

Les rares études consacrées à *par exemple* passent sous silence la fonction de cet adverbial dans la proposition dans laquelle il est inséré. À notre connaissance, seul Hamma (2004) a brièvement remarqué que *par exemple* est un « adverbe de phrase »².

Les critères permettant l'identification et la classification des adverbiaux de phrase sont encore vagues et peu précis. Molinier et Lévrier (2000 : 53), pour ne citer que ces deux linguistes, considèrent que les adverbes de phrase peuvent être identifiés à l'aide de deux propriétés définitives : possibilité de figurer en position détachée en tête de phrase négative ; et impossibilité d'extraction dans *c'est...que*. Ces deux critères ne semblent toutefois pas suffisants ni pour définir la classe des adverbiaux de phrase, ni pour en déterminer le nombre, ni même pour trancher de façon définitive que *par exemple* fait partie de cette classe.

La liste de critères qui est de loin la plus exhaustive et qui est susceptible de pouvoir distinguer les adverbes de phrase de toutes autres catégories d'adverbes est celle proposée par Mørdrup (1976). Conçus originellement pour identifier et classer les adverbes en *-ment*, ces critères peuvent toutefois être appliqués sur d'autres adverbes et locutions adverbiales. Mørdrup (1976 : 318, 319) dresse une liste de douze tests de catégorisation, mais seulement quatre de ces critères sont jugés décisifs pour la distinction des adverbes de phrase de toute autre catégorie d'adverbes (les exemples accompagnant les critères sont ceux de Mørdrup) :

1. La possibilité pour l'adverbe de figurer devant une phrase contenant une négation :
(8) *Heureusement*, Marie n'est pas partie.
2. La possibilité pour l'adverbe d'être le focus de la négation :
(9) Marie n'a pas travaillé *négligemment* (mais prudemment).
3. La possibilité pour l'adverbe d'être le focus de l'interrogation :

² Nous désignerons par « adverbial » la fonction que jouent certains adverbes et connecteurs dans la proposition et/ou dans le discours. Lorsque nous exposons les résultats des recherches antérieures, nous aurons recours à la terminologie adoptée par ces recherches, et en l'occurrence à l'expression « adverbe de phrase ».

(10) Marie a-t-elle travaillé *négligemment* (ou prudemment) ?

4. La possibilité pour l'adverbe d'être le focus d'une phrase clivée :

(11) C'est *prudemment* que Marie a travaillé (et non pas *négligemment*).

Commentant ces critères, Mørdrup (1976 : 319) écrit :

Tout adverbe qui satisfait au premier critère et qui ne satisfait pas aux trois autres sera considéré comme un adverbe de phrase, c'est-à-dire qu'un adverbe de phrase est caractérisé par le fait qu'il peut être antéposé à une phrase contenant une négation et qu'il ne peut être le focus de la négation, de l'interrogation ou d'une phrase clivée.

Par exemple répond positivement au premier critère et négativement aux trois derniers. Peut-il donc être considéré comme un adverbe de phrase ?

Mørdrup (1976 : 319) précise également qu'il

existe enfin un critère d'ordre sémantique pour mettre en évidence un adverbe de phrase, c'est qu'il ne doit pas exister de relations sélectionnelles entre l'adverbe en question et le reste de la phrase :

(12) *Évidemment*, Pierre aime Marie.

Dans (12), cela n'a pas d'importance que l'on substitue un autre nom à *Pierre* ou à *Marie* ou que l'on substitue un autre verbe à *aime*. La seule chose qui puisse influencer sur l'acceptabilité de (12), c'est [...] de remplacer *Pierre aime Marie*, qui constitue une assertion, par une question, une phrase impérative ou exclamative, auquel cas (12) ne serait plus acceptable.

Or, l'analyse des occurrences de *par exemple* dans nos textes révèle qu'il n'est pas rare que ce marqueur apparaisse devant une question :

(13) Commençons par nous comprendre. *Par exemple*, **qu'entend-on par flexibilité** ? Pour nous, ce concept englobe toutes les flexibilités, et pas seulement la solution de 2003. (Arif 070711)

Par exemple peut également figurer dans une proposition contenant un ordre exprimé par un impératif, comme le montre ce passage extrait de *C-ParlEur* :

(14) C'est notre crédibilité à parler des droits de l'homme qui est ici en jeu. **Expliquez-moi**, *par exemple*, comment on discute aujourd'hui de la mise en œuvre des lignes directrices contre la torture dans le sous-comité 'droits de l'homme' avec la Jordanie, [...] quand on sait que des États européens y ont couvert la sous-traitance de la torture par la CIA. (Flautre 070905)

Que *par exemple* satisfait aux critères d'identification proposés par Mørdrup (numérotés ci-dessus de 1 à 4) mais ne satisfait pas à ce critère sémantique signifie-t-il qu'il n'est pas un adverbe de phrase ? Et dans le sens inverse, tout adverbe de phrase respecte-t-il l'intégralité de ces critères ?

Les critères cités plus haut ont certes la vertu de discerner certaines caractéristiques qui, étant plus ou moins communes à tous les adverbes de phrase, deviennent définitoires. Cependant, les tests de classification, aussi pertinents qu'ils soient, ne peuvent pas confirmer systématiquement et d'une façon décisive et catégorique, que tout adverbe de phrase respecte, dans tout énoncé possible, l'intégralité des critères susmentionnés. Rares sont les candidats retenus ; *peut-être* n'en fait pas partie (comme le montre bien les études effectuées par Nølke (1990b, entre autres)) ; pour autant, il est un adverbe de phrase. *Par exemple* aussi a montré les limites d'une telle classification. Syntaxiquement, ce marqueur agit parfois comme un adverbial de prédicat et parfois comme un adverbial de phrase. Et, lorsqu'il adopte les caractéristiques d'un adverbial de phrase, il revêt surtout les propriétés des adverbiaux d'énonciation sans pour autant faire partie de leur famille. Il apparaît parfois en positions intégrées et parfois en positions détachées.

Contrairement à la majorité des adverbiaux de phrase, et à l'instar des adverbiaux de prédicat, *par exemple* peut se placer immédiatement après le verbe fini et ne porte, dans certains cas, que sur un seul constituant de la proposition (voir point 2 et exemple (16) ci-dessus). Néanmoins, il n'est que trop sûr que *par exemple* partage avec les adverbiaux d'énonciation plusieurs de leurs propriétés, fonctionnelles ainsi que distributionnelles. Les traits caractéristiques de *par exemple*, recensés ci-dessus, éclairent bien nos propos :

1. *Par exemple* est à rapprocher des adverbiaux de phrase. Il possède en effet leurs deux propriétés fondamentales : il est une unité à portée qui n'agit pas sur le contenu propositionnel et il est montré (dans le sens que donne Kronning (2013) au terme)³. Considérons l'extrait suivant :

(15) Inconsciemment, on a admis que tous les moyens sanitaires devaient être prioritairement consacrés à améliorer la santé et la vie des jeunes et qu'il était logique d'abandonner à leur sort les gens âgés. ***Par exemple, on a développé la pédiatrie dans la formation médicale et dans les hôpitaux, pendant que rien, ou très peu, n'était fait pour développer la gériatrie ou les conditions d'hospitalisation des gens âgés lors de maladies aiguës ou chroniques.*** (Tubiana 2003)

La suppression de *par exemple* dans (15) ne modifie pas le contenu propositionnel de ce qui le suit, ou plus précisément le posé : la proposition contenant *par exemple* implique la même proposition sans cet adverbial. Étant lui-même montré, *par exemple* n'est pas censé être débattu.

2. Mais contrairement à un adverbial de phrase, *par exemple* ne porte pas nécessairement sur toute la proposition et ne sont pas rares les cas où seul(e) un syntagme ou une séquence entre dans sa portée ; (16) en est un exemple :

(16) On peut affirmer [...] que l'aide démocratique est plus activement présente dans les programmes d'affirmative action, de discrimination positive, [...] que dans le respect des principes généraux d'égalité qui ne remettent pas en cause les inégalités de fait car celles-ci utilisent souvent à leur avantage cette égalité, qui aboutit ***par exemple à financer les études des enfants de la classe moyenne et supérieure avec les impôts payés par l'ensemble de la population.*** (Touraine 1997)

3. *Par exemple* ne peut ni être déterminé par un autre adverbe, ni modifié par des intensifieurs (*fort, très*), mais il peut entrer dans une structure prédicative du type *par exemple que P*

(17) On observe aujourd'hui *par exemple que* les sanctions internes tendent à perdre de leur force symbolique et que les journalistes et les journaux sérieux perdent de leur aura et sont eux-mêmes contraints de faire des concessions à la logique du marché et du marketing, introduite par la télévision commerciale (Bourdieu 1996)

4. *Par exemple* peut réaliser des enchaînements dialogiques en tant qu'interventions réactives dans un dialogue. Toutefois, son emploi est soumis à des restrictions de sélection particulières, en l'occurrence à une intonation exclamative. Dans l'extrait qui suit, *par exemple* peut être interprété comme une réaction demandant une explicitation ou une explication de l'assertion qui précède.

(18) On aura gagné entre un jour et demi et deux jours et demi.
- Tu auras gagné, Jean-Baptiste. Et moi ? Sage est l'homme qui cherche son bien sur la terre.

³ Kronning (2013) fait une distinction entre ce qui est dit et ce qui est montré. Contrairement à ce qui est montré, ce qui est dit peut être commenté, nié, mis en relief... Ainsi l'énoncé *Elle est probablement malade* (exemple proposé par Kronning) renferme-t-il le *modus* complexe PROBABLEMENT VRAI qui ne peut pas être nié. L'allocutaire ne peut pas rétorquer *C'est faux ; tu n'as pas asserté de façon non catégorique qu'elle est malade*. Il peut néanmoins répondre : *C'est faux ; elle n'est pas malade*.

- Toi, tu gagnes deux jours de repos. Jeudi, vendredi, et jonction avec le week-end. Et une avance pour un service en retour.
- **Par exemple ?**
- Par exemple quand on trouvera une petite mèche de tes cheveux raides et noirs sur une scène de crime.
- Je vois.
- Merci, Dinh. (Vargas 2008 : 220)

5. *Par exemple* peut figurer dans une phrase négative, mais la négation n'a pas d'incidence sur ce marqueur.

(19) Mon deuxième sujet d'inquiétude est la portée de ces accords, lesquels vont bien au-delà des dispositions actuelles de l'OMC. *Par exemple*, le principe de réciprocité totale que l'on cherche à privilégier [...] n'est pas acceptable. (Arif 070522)

6. Contrairement à d'autres locutions ayant la forme *par + N* (*par hasard, par chance, par malchance,...*), *par exemple* ne peut pas être le focus d'une clivée :

(20) **C'est par hasard que** j'ai rencontré Aurélia Jaubert : une amie m'avait parlé d'elle. (Linhart 2008)

vs

(21) * **C'est par exemple que** j'ai rencontré Aurélia Jaubert : une amie m'avait parlé d'elle.

Comme le précise Hamma (2005),

[C]es différentes occurrences en *par* réalisées dans le discours [*par miracle, par hasard, par chance, etc.*] contiennent déjà la trace d'une opération d'extraction en « C'est... qu... » dans leur « phrase de base » [...] : C'est *par miracle* qu'aucun des deux hommes n'avait été blessé et non parce que les paramètres de sécurité étaient respectés [...]. Ce type d'enchaînement est relié ainsi à un certain « effet de contraste » (D. Leeman 1998, pp. 20-21) : la modalité réalisée dans l'énoncé en *par* renvoie implicitement à d'autres modalités exclues ou auxquelles on peut s'attendre. Or, le recours à *par exemple* n'exclue pas d'autres alternatives ou possibilités de réalisation.

7. *Par exemple* peut figurer dans une complétive ou infinitive et peut être inséré dans des interrogations totales obtenues par l'inversion du sujet.

(22) - « Se plaint-il d'avoir des hallucinations visuelles ou auditives ? **A-t-il été suivi** dans la rue par un homard, *par exemple* ? »
 - « Pas que je sache. Sûrement pas un homard. » (Sollers 1993 : 237)

8. *Par exemple* accepte de se combiner avec *être*.

(23) Il est, *par exemple*, affligé que médecins et malades agissent souvent comme si l'on pouvait lutter contre l'athérosclérose et l'obésité avec des médicaments sans avoir besoin de surveiller l'alimentation et d'effectuer des exercices physiques réguliers. (Tubiana 2003)

Il s'avère de ce qui précède que *par exemple* ne se plie à aucun classement 'classique' des adverbiaux. Nous pouvons bien constater que les propriétés syntaxiques et sémantiques de *par exemple* recensées et exposées plus haut rendent inconcevable toute tentative de trancher d'une façon catégorique que ce marqueur d'exemplification est (ou n'est pas) un adverbial de phrase. Nous savons également que les adverbiaux de phrase se rangent en deux grandes classes selon leur perspective de portée : les adverbiaux d'énoncé, qui portent sur le dit (*heureusement*), et les adverbiaux d'énonciation, qui portent sur le dire (*franchement*). Dans quelle catégorie faut-il ranger *par exemple* ?

La difficulté de catégoriser *par exemple* suscite également plusieurs questions concernant la validité même de ce genre de classification. Il nous semble donc nécessaire de reconsidérer ce marqueur à l'aune d'une théorie qui dépasse la catégorisation traditionnelle des adverbiaux.

5. *Par exemple* : un adverbial contextuel

Nous allons montrer, dans cette sous-section, que *par exemple* est un adverbial contextuel (désormais AC). Nølke (1990 : 20)⁴ définit les AC comme des adverbiaux « dont l'interprétation fait systématiquement appel à des éléments du contexte non spatio-temporel ».

Ce sont précisément des adverbiaux qui

ont une fonction sémantico-pragmatique qui diffère radicalement de la fonction des autres adverbiaux : ils font partie des moyens dont dispose la langue, au niveau de l'énoncé, pour placer celui-ci dans son contexte, et pour assurer la fonction discursive. (1990 : 20)

Ne faisant pas appel au contexte spatio-temporel, la fonction de *par exemple*, d'ailleurs comme tout adverbial contextuel, ne saura être référentielle. Ce qui explique et justifie son inaptitude à avoir de fonction véridictionnelle. Étant un marqueur discursif, *par exemple* établit une relation entre deux énoncés ou syntagmes. L'interprétation de l'énoncé dans lequel l'élément *par exemple* est inséré, à savoir la Séquence-exemple (formée de l'exemple introduit et de son marqueur), et la détermination de la nature de la relation que cette Séquence-exemple (désormais SE) noue avec ce qui la précède dépend précisément de cet élément.

De cette fonction d'AC génèrent trois propriétés syntactico-distributionnelles fondamentales :

1. *Par exemple* ne supporte pas la focalisation ordinaire. Cette propriété, qui se justifie elle-même par le fait que ce marqueur introduit un *exemple* présenté comme un commentaire, explique :
 - l'impossibilité de débattre la relation qui est véhiculée par *par exemple* : elle fait partie du montré (voir (15) et (16)).
 - l'impossibilité de *par exemple* de devenir le focus de la négation/d'une interrogation/d'une clivée, mais la possibilité d'y être inséré (voir (19)).
 - l'impossibilité de présenter l'exemple introduit par *par exemple* comme un choix entre alternatives (voir (20) et (21))
2. *Par exemple* porte sur ce qu'il introduit dans sa totalité (puisqu'il ne fait pas partie du contenu propositionnel). C'est ce qui explique la propriété de cet adverbial de pouvoir porter soit sur toute une proposition, soit sur un syntagme ou une partie de cette proposition.

La portée de *par exemple* correspond, paradigmatiquement, à l'exemple introduit par ce marqueur (désormais ExI). Soit les exemples suivants :

(24) Le rapport met [...] l'accent sur le rôle essentiel des professionnels de la santé pour détecter les risques de maladies chroniques liées à l'obésité, *par exemple les diabètes et les maladies cardiovasculaires*, dont les conséquences sont particulièrement graves pour les personnes souffrant de surpoids. (Grossetête 070131)

⁴ Le discernement des caractéristiques de *par exemple* en tant qu'un membre de la famille des adverbiaux contextuels est profondément inspiré de l'étude de Nølke consacrée à ces adverbiaux (1990a). Les critères de distinction de ce groupe seront repris et adoptés (souvent sans guillemets).

(25) [L'enfant] souffrira d'une mauvaise image de soi, manquera de confiance en lui-même parce qu'il n'aura pas été suffisamment nourri d'amour et de tendresse fusionnelle au moment où il en avait un besoin vital. *Par exemple, il sera timide, bloqué dans l'expression de ses émotions, immature, infantile, pataugeant sans cesse dans des scénarios relationnels d'abandon et de dépendance.* (Nabati 2005)

Dans l'exemple (24), la portée de *par exemple* correspond syntaxiquement au SN *les diabètes et les maladies cardio-vasculaires*. Dans (25), toute la proposition soulignée entre dans la portée de *par exemple* : c'est dans ce passage que se manifeste, discursivement, l'ExI.

3. *Par exemple* n'entretient pas de restrictions sélectionnelles avec la proposition qu'il introduit ou dans laquelle il est inséré.

Mettant en jeu le contexte non spatio-temporel, les AC peuvent être divisés en trois sous-catégories : les adverbiaux d'énonciation, les adverbiaux d'énoncé et les connecteurs.

Alors que les deux premiers mettent en premier plan le contexte non-textuel (appelons-le la situation énonciative) ; le troisième est plutôt lié au contexte textuel (au cotexte proprement dit).

Les adverbiaux d'énoncé agissent sur l'énoncé (ou sur son contenu propositionnel) ; les adverbiaux d'énonciation sur la production même de l'énoncé, autrement dit sur l'énonciation. Les connecteurs, eux, agissent sur un autre niveau qui, plutôt qu'énonciatif, est textuel.

Les connecteurs, agissant sur un niveau textuel, ne peuvent pas être soumis à des tests de catégorisation qui visent à distinguer les adverbiaux d'énoncé des adverbiaux d'énonciation. Il s'avère en effet des tests de catégorisation que toute unité lexicale susceptible d'entrer dans la case d'adverbiaux d'énoncé n'entre jamais dans celle des adverbiaux d'énonciation et *vice versa*. Cette distinction semble moins pertinente pour les adverbiaux connecteurs. Un adverbial connecteur peut en effet être attaché, syntaxiquement, soit à l'énoncé, soit à l'énonciation, établissant ainsi une relation textuelle. C'est d'ailleurs la fonction primaire de ces adverbiaux qui les distinguent de tout autre AC : la connexion et la cohésion des séquences discursives. La présence du marqueur connecteur est primordiale car ce connecteur apporte des instructions relatives et à la nature des éléments à connecter et à la recherche cotextuelle de ces éléments.

Cette distinction explique la réaction, positive, de *par exemple* à certains tests de classification des adverbiaux d'énonciation et à d'autres, servant à identifier les adverbiaux d'énoncé.

Pour distinguer les connecteurs des autres AC, Nølke propose les deux tests suivants (exemples proposés par Nølke) :

1. Ph ? – Oui, -.

Un connecteur ne peut pas apparaître devant une réponse positive à une question :

(26) Marie est-elle fasciste ? – *Oui, *donc*.

(27) Marie est-elle fasciste ? – Oui, *entre nous*.

(28) Marie est-elle fasciste ? – Oui, *sans doute*.

2. C'est - probablement F qu' S'

Un connecteur peut apparaître dans une clivée, précédant l'adverbial *probablement* :

(29) C'est *donc* probablement Paul qui l'a fait.

(30) ? C'est *entre nous* probablement Paul qui l'a fait.

(31) ? C'est *sans doute* probablement Paul qui l'a fait.

Il n'est pas possible de trancher, d'une façon catégorique, que *par exemple* répond négativement au premier test. Ainsi, est-il possible, dans un contexte déterminé, de répondre par – *Oui, par exemple*. Cette réponse apparaît en effet dans le volet littéraire de notre corpus :

(32) Je lui disais : si j'écris... j'écrirai librement, il faut que tu me dises ce que tu en penses, en hésitant, prudente, si ça te paraît possible, je ne veux pas le faire si ça ne te convient pas.

- Tu veux dire qu'il y a des gens qui seront là et que ça se saura ?

- **Oui, par exemple.**

- Il n'est pas question que je t'empêche d'écrire. (Angot 2006 : 91)

Trois explications peuvent être fournies pour expliquer la réaction de *par exemple* à ce test :

1. Que la relation d'exemplification n'est pas incompatible avec la relation qui s'établit entre une question et sa réponse : les deux relations sont en effet de natures différentes. Ainsi, (32) s'interprète-t-il comme suit :

Que j'écrive librement aboutit à ce que les gens qui seront présents sauront tout. Mais ce n'est qu'une des conséquences du choix d'écrire librement.

Et si l'on reprend l'exemple de Nølke (26), on aura :

(33) Marie est-elle fasciste ? – *Oui, par exemple.*

Qui se comprend comme :

Elle est fasciste ? – Oui, elle est fasciste, mais ce n'est qu'un de ses défauts.

Concernant le second test, il n'est pas sûr non plus qu'un énoncé tel que (34) soit ou ne soit pas admis.

(34) C'est *par exemple* **probablement** Paul qui l'a fait.

2. Que *par exemple* ne fonctionne pas dans tout emploi comme un connecteur, et qu'il soit possible que ce marqueur s'apparente, dans l'une de ses fonctions, à un marqueur d'extraction (*particulièrement*), donc à un adverbial de prédicat.
3. Que *par exemple* sert plutôt à introduire un argument à une thèse ou une explication et s'apparente à *en effet, exactement, précisément*, qui, eux aussi, répondent positivement au test 1. Dans un tel emploi, la fonction de *par exemple* en tant que marqueur d'exemplification est déléguée au second rang.

La non-capacité des tests de catégorisation à donner à *par exemple* une étiquette prouve, à notre sens,

1. que ce marqueur assure des fonctions tellement diversifiées qu'il serait impossible de les classer selon les critères existants ;
2. qu'il n'existe pas un seul *par exemple* marqueur d'exemplification, mais plutôt deux.

Nous émettons donc l'hypothèse de l'existence de deux *par exemple*, mais qui ne sont surtout pas homonymes. Tout en ayant en commun la propriété d'être un marqueur d'exemplification, ces deux *par exemple* ont des caractéristiques syntaxiques et sémantiques différentes et ces différences sont notamment liées à la fonction de la SE dans la proposition et

dans le discours et à sa valeur argumentative. Nous avons distingué un *par exemple* introduisant un exemple-échantillon, d'un autre *par exemple* introduisant un exemple-modèle.

Cette distinction, que nous développerons dans la sous-section suivante, n'est pas établie grâce à des tests formels. Nous partons en effet de certains critères sémantico-pragmatiques pour discerner les caractéristiques de chaque emploi et appliquerons ensuite des tests formels qui réconfortent nos hypothèses de travail. Nous allons voir que la valeur argumentative de la SE décide de la position syntaxique du marqueur et de sa fonction dans la proposition.

6. Exemple-échantillon vs exemple-modèle

6. 1. L'exemple-échantillon

Soit les exemples suivants :

(35) Le rapport met [...] l'accent sur le rôle essentiel des professionnels de la santé pour détecter les risques de **maladies chroniques liées à l'obésité**, *par exemple les diabètes et les maladies cardiovasculaires*, dont les conséquences sont particulièrement graves pour les personnes souffrant de surpoids. (Grossetête 070131)

(36) On assiste à l'émergence - certes embryonnaire - de mobilisations sociales européennes (*par exemple, la solidarité sociale transfrontalière affichée à l'occasion de l'affaire Vilvoorde en Belgique*). (Postel-Vinay : 2005)

Nous constatons que les SE dans (35) et (36) – que nous avons introduits comme des exemples-échantillons – ne sont pas des constituants immédiats de la proposition, mais des composants de ces constituants. Ce constat vaut pour une règle : l'exemple-échantillon n'apparaît jamais dans une SE qui occupe la position d'un constituant immédiat. Ces SE sont donc des incidents dont les caractéristiques syntaxiques peuvent être résumées comme suit :

1. La SE ne se place pas librement dans la proposition ; elle ne peut pas non plus pénétrer un constituant majeur. Il s'ensuit que la SE ne peut jamais être un composant du syntagme verbal.
2. Les positions qu'occupent la SE sont en effet bien restreintes : celle-ci suit toujours (et ne précède jamais) un SN qui correspond, sur le plan paradigmatique, à la classe duquel est extrait l'exemple.
3. La SE est un constituant syntaxiquement périphérique dont la fonction syntaxique autonome est irréconciliable avec les autres fonctions (sujet, complément, ajout, etc.). Souvent, la SE est clairement détachée du syntagme qui la précède par une virgule ou une parenthèse.

Nous déduisons de ce qui précède que *par exemple* introduisant un exemple-échantillon agit systématiquement comme un connecteur. Mais contrairement aux connecteurs 'prototypiques' (*parce que, donc, d'abord, etc.*) et à l'instar des adverbiaux d'énonciation, ce *par exemple* accepte sans problème la postposition au syntagme qui est à sa portée.

Introduit par une unité montrée, à savoir *par exemple*, et couvert par sa portée, l'ExI est présenté comme un commentaire, ou une remarque qui est censée passer presque inaperçue. D'autant plus que la classe à laquelle appartient l'ExI est déjà nommée ; elle est présente dans le co-texte et cette présence la rend indiscutable, ne pouvant pas être « mise en question » (Perelman 1976 [2008] : 485). De même que cette information est présentée comme identifiable, elle est aussi peu, voire non digne d'attention. Elle fait juste partie du processus de l'activation d'une nouvelle information à laquelle elle constitue un point d'ancrage.

D'un point de vue argumentatif, l'acte d'exemplification réalise une opération d'extraction d'un élément de tout un ensemble. La SE joue donc le rôle d'une illustration, au sens que donne Perelman (1976 [2008] : 471) au terme : elle permet d'étayer une règle bien

établie. Le rôle principal de l'illustration est de faciliter la compréhension d'un phénomène ou d'une idée, de les rendre tangibles.

6. 2. L'exemple-modèle

Par exemple sert aussi à introduire un exemple-modèle. La procédure d'exemplification consiste, dans ce cas, à présenter en exemple, parmi un groupe d'éléments identiques ou supposés tels, un élément (ou un ensemble d'éléments) particulier(s) et l' (les) exposer comme plus connu(s) que tout autre élément ou plus représentatif(s) de l'ensemble.

Sur le plan syntaxique, le ME a pour noyau un constituant immédiat de la proposition, comme le montre l'exemple suivant :

(37) La xénophobie est partout, de même que l'antisémitisme. **L'Anglais, par exemple, a été présenté pendant deux siècles [...] comme l'ennemi principal.** (Sollers : 1993)

Nous pouvons aisément remarquer que *par exemple* est postposé au sujet, mais il porte sur toute la proposition. Le ME apparaît devant et après toutes césures majeures de la proposition et peut même être inséré entre l'auxiliaire et le verbe principal :

(38) Le mélange des genres est toutefois le risque que comporte la chasse à l'identité européenne, et que n'ont pas hésité à prendre certains acteurs prééminents de la construction régionale. Valéry Giscard d'Estaing, principal auteur du projet de Constitution européenne, **a par exemple déclaré** que la Turquie n'était pas européenne, puisque sa capitale, ainsi que 95% de sa population, étaient géographiquement situées hors d'Europe. (Postel-Vinay : 2005)

Par exemple acquiert les caractéristiques syntaxiques des adverbiaux de phrase. Il a notamment les propriétés d'apparaître en tout début de la proposition et d'avoir une portée qui s'étend sur tout l'ExI quelle que soit sa position.

Occupant la position frontalière, le marqueur introduit un exemple-modèle qui, en ayant la propriété d'être inséré dans un raisonnement par déduction, y est présenté comme un argument (au sens rhétorique du terme). Illustrons cette idée par le passage suivant :

(39) Mais plus il plaidait, mendiait des explications, plus elle esquivait, de plus en plus hostile à ses avances, ne sachant comment mettre fin à cet insupportable entretien.
- Vous vous défiez de moi, constata-t-il enfin, amèrement.
Ce dernier mot la souleva de colère.
- J'aurais bien des raisons ! Que sais-je de vous ?... *Par exemple* : quel est votre travail au ministère de la Guerre ? Où vivez-vous, Michel ? Avez-vous une famille à Paris, des amis ? Ne me dites pas que je suis le centre de votre vie, cela suffit. (Garat 2006 : 689)

Le raisonnement par déduction dans (39) peut être schématisé comme suit :

Prémisse générique : si P_g donc q

Loi vraie : *Si l'on ne sait rien de quelqu'un, on ne le connaît pas ;*

Prémisse spécifique : si P_s

Prémises acceptées comme vraies : *Je ne sais ni quel est votre travail au ministère de la Guerre, ni où vous vivez, ni si vous aviez une famille à Paris ;*

Conclusion C : donc q . J'en déduis que : *je ne sais rien de vous/je ne vous connais pas.*

Lorsqu'il introduit un exemple-modèle, *par exemple* agit parfois comme un adverbial d'énonciation et d'autres fois comme un adverbial d'énoncé. Tout dépend de la relation qu'il établit entre X et Y et de la nature de Y.

1. Comme un adverbial d'énonciation, *par exemple* se combine sans problème avec les interrogations :

(40) *Entre nous*, où es-tu allé hier soir ? (exemple emprunté à Nølke)

(41) *Par exemple*, où es-tu allé hier soir ?

2. En revanche, et contrairement à un adverbial d'énonciation, *par exemple* n'apparaît pas exclusivement dans les positions détachées. Les exemples suivants le montrent bien :

(42) *Entre nous*, Paul a vendu sa voiture.

(43) *Paul a *entre nous* vendu sa voiture.

(44) Paul a vendu sa voiture, *entre nous*.

Vs

(45) *Par exemple*, Paul a vendu sa voiture.

(46) Paul a *par exemple* vendu sa voiture.

(47) Paul a vendu sa voiture, *par exemple*.

7. Remarques conclusives

L'analyse des fonctions de *par exemple* dans différents syntagmes et propositions confirme le constat de Nølke qu'il est « assez difficile de séparer les adverbiaux d'énonciation et les connecteurs à l'aide de tests formels » (1990a : 25). Nølke propose qu'en cas de doute, il faut commencer par le test *Ph ? – Oui, –* (exemple (26)). *Par exemple* répond positivement à ce test et n'agit donc pas comme un connecteur prototypique. Cela ne remet pas en doute son appartenance, dans certains usages, à la famille des connecteurs ; il met toutefois l'accent sur la polyfonctionnalité de ce marqueur. *Par exemple* est en effet très mobile, comme le prouve (48) :

(48) *Par exemple*, pour le Cambodge et le Laos, la Commission propose d'affecter de 40% à 60% de la totalité du budget au programme national de lutte contre la pauvreté, sans donner la moindre indication sur les secteurs qui seront effectivement financés. (Schapira 070214)

Il est possible de mouvoir le marqueur d'exemplification dans divers positions. Ainsi, *par exemple* peut-il être inséré dans toutes les positions numérotées de (1) à (8) dans (49)

(49) (1) Pour le Cambodge et le Laos (2), la Commission (3) a (4) proposé (5) d'affecter de 40% à 60% de la totalité du budget au programme national de lutte contre la pauvreté, sans (6) donner (7) la moindre indication sur les secteurs qui seront effectivement financés (8).

Comme le montre bien l'extrait ci-dessus, *par exemple* se place à toutes les césures de l'énoncé, se distinguant ainsi de tous les marqueurs d'exemplification (*comme, entre autres, notamment, particulièrement, etc.*), dont les fonctions sont réduites si on les compare à celles assurées par *par exemple*.

L'insertion de *par exemple* dans les différentes positions exige quelques restrictions syntaxiques, mais aboutit, surtout, à une distinction, bien marquée, des propriétés de ce marqueur, aussi bien que de la SE, et des valeurs argumentatives que celle-ci véhicule.

En effet, dans la position (1), *par exemple* est un connecteur ; alors qu'il revêt les caractéristiques d'un adverbial d'énonciation dans la position (4). S'il est inséré à la position (7), *par exemple* agit comme un adverbial d'énoncé.

Occupant la position d'adverbial d'énonciation, *par exemple* peut être catégorisé comme portant sur la présentation de l'énonciation ; une fonction qu'il partage avec les marqueurs de reformulation (*bref, en d'autres termes,...*). Lorsqu'il agit comme un adverbial d'énoncé, *par exemple* se rapproche d'un adverbial d'extraction (*particulièrement, surtout, etc.*).

De ce qui précède, nous tirons quelques conclusions :

1. *Par exemple* est un connecteur qui, en accomplissant cette fonction, joue un rôle important dans la structuration discursive.
2. Lorsque *par exemple* introduit un exemple-échantillon, c'est son rôle de marqueur discursif/connecteur qui l'emporte.
3. Introduisant un exemple-modèle, *par exemple* peut porter sur le dit tout en gardant sa fonction discursive de marqueur d'exemplification.
4. La fonction textuelle est primordiale dans l'emploi de *par exemple* introduisant un exemple-échantillon ; les fonctions textuelle et énonciative sont sur un pied d'égalité dans l'emploi de *par exemple* introduisant un exemple-modèle.
5. Le choix de l'un ou l'autre emploi détermine et est déterminé par les enchaînements que le locuteur envisage et par les valeurs argumentatives véhiculées par la SE.

7. Références

- HAMMA, B. (2004), «*Par exemple* : l'expression de l'altérité dans l'acte d'exemplification», *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 15-16, Presses Universitaires d'Orléans, pp. 155-181.
- HAMMA, B. (2005), «La préposition *par*, génératrice de polylexicalité ?», *Linx*, 53, pp. 87-102.
- KRONNING, H. (2013), «Monstration, véridiction et polyphonie. Pour une théorie modale de la polyphonie», in Chanay, H. de, Colas-Blaise, M. & Le Guern, O. (éd.), *Dire / montrer. Au cœur du sens*. Chambéry, p. 93-115.
- MOLINIER, Ch. & LEVRIER, F. (2000), *Grammaire des adverbes, Description des formes en -ment*, Genève, Droz.
- MØRDRUP, O. (1976), «Sur la classification des adverbes en *-ment*», *Revue Romane*, 11, pp. 317-333.
- NØLKE, H. (1983), *Les Adverbes paradigmatiques : fonction et analyse*, Revue Romane n° 23, Copenhague, Akademisk Forlag.
- NØLKE, H. (1990a), « Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification », *Langue Française*, 88, pp. 12-27.
- NØLKE, H. (1990b), « Recherches sur les adverbes : bref aperçu historique des travaux de classification », *Langue Française*, 88, pp. 117-127.
- NØLKE, H. (1994), *Linguistique modulaire : de la forme au sens*, Louvain – Paris, Peeters.
- NØLKE, H. (1999), «Linguistique modulaire : principes méthodologiques et applications», in Nølke, H. & Adam, J.-M. (éd.), *Approches modulaires : de la langue au discours*, Lausanne, Delachaux & Niestlé, p. 17-73.
- NØLKE, H. (2001), « Les adverbes paradigmatiques révisés : non sur tout mais surtout sur *surtout* », *Le regard du locuteur* 2, Paris, Kimé, p. 271-298.
- PERELMAN, Ch. & OLBRECHTS-TYTECA, L. (2008), *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Université de Bruxelles, [1976].
- RIEGEL, M., PELLAT, J. C. & RIOUL, R. (2009), *Grammaire méthodique du français*, 4^e éd. Paris, Quadrige/PUF, [1994].

Œuvres du corpus

- ANGOT, C. (2006), *Rendez-vous*, Paris, Gallimard.
- BOURDIEU, P. (1996), *Sur la télévision*, Paris, éd. Raisons d'agir.
- LINHART, V. (2008), *Le jour où mon père s'est tu*, Paris, Seuil.
- NABATI, M. (2005), *La dépression – une maladie ou une chance*, Paris, fayard.
- POSTEL-VINAY, K. (2005), *L'Occident et sa bonne parole*, Paris, Flammarion.
- TOURAINÉ, A. (1997), *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Librairie Arthème Fayard.
- TUBIANA, M. (2003), *Le Bien-Vieillir : La révolution de l'âge*, Paris, éd. de Fallois.
- SOLLERS, Ph. (1993), *Le Secret*, Paris, Gallimard.
- VARGAS, F. (2008), *Un lieu incertain*, Paris, éd. Hamy.